



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000175

-----  
**Séance du vendredi 16 février 2007**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Etaient absents :** **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

**Secrétaire de séance :** Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

**Objet :** Aménagement du Port Fluvial et du nouveau CNR : programme général, planning et financement

# Aménagement du Port Fluvial et du nouveau CNR : programme général, planning et financement

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
AP/CP 06.3	Montant AP actuel : 16 149 900,00 €
Imputation 20-21-23-311	Montant AP à réviser : 19 500 000,00 €

## Résumé :

L'aménagement du site du port fluvial constitue un grand projet culturel et urbain fédérateur. Les deux principales composantes que sont le Conservatoire National de Région et le Fonds Régional d'Art Contemporain se partageront des fonctions telles que l'accueil général et ses services, le centre de ressources documentaires et les activités de représentations – conférences. Des moyens tels que les salles d'exposition pour le FRAC et les salles d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral pour le CNR seront spécifiques à chaque équipement. Le coût du projet global de travaux (CNR, FRAC et aménagements urbains) est estimé à 20,63 M € HT.

Pour le CNR, le coût prévisionnel d'investissement se monte à 16,3 M € HT (19,5 M€ Toutes Dépenses Confondues) comprenant le coût des travaux (11,3 M € HT) et les honoraires (2,28 M € HT), les dépenses liées aux terrains, mandat maîtrise d'ouvrage, ... et la TVA.

Le présent rapport a pour objectif de présenter le programme général d'aménagement du site avec ses deux équipements CNR et FRAC et de valider le projet de financement prévisionnel du futur CNR.

## I. Contexte

En 2001, la Ville de Besançon a missionné Architecture Réalisation Programmation (ARP) en vue de restructurer le Conservatoire National de Région. Les conclusions de ce premier travail ont abouti au choix de construire un nouveau bâtiment.

Par délibération en date du 21 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la construction du futur CNR.

En 2005, le transfert de la compétence « Conservatoire National de Région » est acté par délibérations du 2 septembre 2005 puis du 16 décembre 2005. Le marché avec le programmiste ARP est transféré et l'actualisation du projet se réalise.

En mars 2006, le choix du lieu d'implantation est arrêté par le Président de la CAGB en accord avec le Président du Conseil Régional de Franche-Comté. Il s'agit de l'ancien site du port fluvial.

Se dessine alors un projet d'aménagement urbain de grande envergure, à vocation culturelle en entrée de ville dont les deux composantes principales sont le Conservatoire National de Région et le Fonds Régional d'Art Contemporain. Sur la base d'un calendrier commun, deux groupements de commande successifs sont constitués entre la CAGB, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Ville de Besançon, par délibérations en mai 2006 pour la préparation de la consultation du maître d'oeuvre, puis en décembre 2006 jusqu'à la réalisation des études de projet.

Fin septembre 2006, les programmes du CNR et du FRAC sont terminés. Afin de déterminer le projet général de l'aménagement du port fluvial, un assistant (Aubry et Guiguet programmation) est missionné, dans le cadre du premier groupement de commande, pour réaliser la synthèse de l'aménagement du site.

## **II. Description du projet d'aménagement d'ensemble**

### **A. Les principes d'aménagement et les grands éléments du programme général**

(extrait de l'avis d'appel public à la concurrence)

**Objet du marché :** Maîtrise d'oeuvre au titre du Grand Aménagement urbain du Port Fluvial de Besançon / Implantation du Conservatoire National de Région du Grand Besançon (CNR), du Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté (Frac) et aménagement des espaces publics.

#### **Contexte de l'opération**

Le site choisi bénéficie d'un cadre exceptionnel en bordure du Doubs, au pied de la Citadelle de Vauban, dans le cœur historique de la Ville. Depuis les années 1930, les activités portuaires ont imprimé au site une image industrielle, qui sera préservée par le maintien du bâtiment en briques.

Ce projet est une première en Franche-Comté : trois collectivités s'engagent ensemble pour reconquérir ce site et se donnent les moyens pour réussir ce projet d'ambition. Cette ambition doit participer au renforcement de l'image de ce territoire de culture au-delà des limites régionales. Elle doit également contribuer à diffuser la culture et la création culturelle pour les francs-comtois.

Le programme de l'opération regroupera 5 composantes :

- l'implantation du Conservatoire National de Région du Grand Besançon (construction neuve) et du Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté (restructuration d'un bâtiment et extension). Ces deux équipements culturels sont réunis en un ensemble fédérateur autour d'un espace de transition urbaine (« le Passage des Arts ») qui regroupe des activités communes au CNR et au Frac, qui entendent chacun affirmer leur identité à travers la réalisation de ce projet ;
- l'aménagement paysager du site localisé au pied de la citadelle, limité à ses extrémités par deux tours bastionnées (classées Monuments Historiques), parties intégrantes de l'enceinte urbaine conçue par Vauban à la fin du 17<sup>e</sup> siècle ;
- l'articulation avec le projet de halte fluviale mené par ailleurs par la CAGB (projet distinct hors concours) ;
- l'articulation avec le centre ancien de la Ville de Besançon situé dans la boucle du Doubs ;
- l'intégration au projet d'aménagement d'un mur anti-crue dont le projet est en cours d'étude (projet distinct hors concours).

La cohérence urbaine et architecturale est recherchée, la cohérence de fonctionnement entre le CNR et le Frac est aussi un défi imposé aux concepteurs et que s'imposent les 3 collectivités. Le projet s'inscrira dans l'histoire militaire et industrielle du site et devra être tourné vers l'avenir et l'innovation. Il devra valoriser la rivière et les qualités paysagères et urbaines du site.

#### **Caractéristiques principales des ouvrages**

La superficie du site est de deux hectares environ.

La surface de l'ensemble bâti CNR-Frac est d'environ 9.200 m<sup>2</sup> Hors Oeuvre.

L'objectif recherché consiste à intégrer plusieurs équipements dans un ensemble bâti tout en affirmant l'identité de chacun.

L'ensemble bâti CNR-Frac comprend :

- un « Passage des Arts » qui articule et organise des activités, des services et des moyens logistiques partagés par les deux équipements culturels : accueil général et services, activités d'animations/concerts/colloques/conférences , centre de ressources documentaires, espaces de convivialité et de restauration légère, ... ;
- des moyens spécifiques :
  - . le CNR regroupant les espaces pour l'enseignement instrumental (enseignement collectif, studios mutualisés, auditorium, départements pianos, cordes et vents, percussions, musiques anciennes, instruments polyphoniques, orgue), formation musicale, vocale et de culture, arts de la scène (chant, danse, théâtre), vie scolaire, locaux des professeurs, administration ;
  - . le Frac regroupant les espaces pour les expositions (expositions permanente et temporaires, salle expérimentale laboratoire, logistique associée), éducation/formation, réserves et logistique conservation, administration, résidences.

Le programme intègre une approche qualité environnementale, plus particulièrement ciblée sur l'aspect énergétique et l'approche en coût global. Les maîtres d'ouvrage seront particulièrement attentifs à la recherche de bâtiments basse consommation énergétique pour les constructions neuves.

## B. Présentation des éléments principaux du futur CNR

Les différentes composantes s'appuient sur la définition des grandes orientations du projet d'établissement permettant d'actualiser et de fixer le programme du futur CNR.

### I. Les grandes orientations du projet d'établissement du CNR

Par délibération en date du 26 juin 2006, le Conseil de Communauté a arrêté les grandes orientations du projet d'établissement du CNR, posant ainsi les bases de fonctionnement du futur bâtiment.

Les axes d'action à poursuivre ou à développer sont les suivants :

- conforter, restructurer et développer les missions d'enseignement du CNR :
  - o sur la triple composante que sont la musique, la danse et l'art dramatique,
  - o sur la formation pré-professionnelle,
  - o sur le développement de la voix,
  - o sur les pratiques amateurs et l'accompagnement de la vie associative.
- développer progressivement un rayonnement et une action de dimension d'agglomération :
  - o à travers les actions culturelles et le centre de ressources,
  - o avec la sensibilisation en milieu scolaire,
  - o grâce aux classes à horaires aménagés à l'échelle de l'agglomération.
- formaliser, construire, anticiper de nouveaux partenariats.

### 2. L' « essentiel » du futur CNR

Le bureau d'études ARP a traduit le projet d'établissement dans un programme permettant de fixer les performances et les exigences que le maître d'ouvrage souhaite obtenir.

Le nouveau bâtiment devra répondre à une image d'ouverture du CNR, au public mais aussi sur le Doubs et la ville. L'exiguïté d'aujourd'hui laissera place à des espaces conviviaux et d'échange.

De manière synthétique, le futur CNR couvrira une surface d'environ 5 500 m<sup>2</sup> répartie de manière indicative comme suit :

		En m <sup>2</sup>
A	Entrée / accueil	126
B	Administration	145
C	Locaux des professeurs	70
D	Vie scolaire	40
E	Auditorium	709
F	Centre de ressources	147
G	Enseignement instrumental	1 507
H	Formation musicale, vocale et de culture	469
I	Art de la scène	699
J	Maintenance	69
K	Sanitaires	75
L	Locaux techniques	100
M	Circulations	811
	<b>Total Surfaces Dans Oeuvre</b>	<b>4 967</b>
	<b>Total Surface Hors Oeuvre Nette</b>	<b>5 464</b>
Z	Aménagement extérieur	1 010

Le programme intègre un profil environnemental répondant aux spécificités d'un établissement d'enseignement artistique et centrées sur :

- la gestion de l'énergie dans l'optique du label Effinergie développé par la Région Franche-Comté, qui permet de compenser le surcoût d'investissement par les économies sur les dépenses futures de fonctionnement (raisonnement en coût global pendant la conduite du projet)
- le confort acoustique
- la relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement.

### III. Planning prévisionnel du projet

- 21 décembre 2006 : lancement de la consultation pour le choix du maître d'oeuvre du projet d'aménagement de l'ancien site du port fluvial comprenant le CNR, le FRAC et les aménagements extérieurs
- 12 juillet 2007 : choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
- Rentrée scolaire 2011 : ouverture du futur CNR

### IV. Enveloppe financière du projet

A. Le budget « travaux » du projet général est estimé à 20,63 M € HT réparti comme suit :

- CNR : 11.33 M€ HT
- FRAC : 6.30 M€ HT
- Aménagement du site : 3 M€ HT

B. Coût d'objectif et financement prévisionnels du CNR

Le coût du seul CNR présenté ci-dessous intègre l'ensemble des postes de dépenses pour que le futur CNR fonctionne à son ouverture.

Le projet de financement prévisionnel est estimé sur la base de 16 300 000 € HT, soit 19 500 000 € TTC.

I. Les dépenses prévisionnelles (en €)

Travaux	11 330 000
Honoraires et études	2 280 000
Mandataire (le cas échéant)	600 000
Acquisition terrain	418 000
Equipements + 1% culturel	912 000
Divers et imprévus hors travaux	760 000
<b>Montant HT</b>	<b>16 300 000</b>
Montant Toutes Dépenses Confondues (TDC)	19 500 000

2. Le projet de financement prévisionnel sur le montant total HT : 16 300 000 € (19 500 000 € TDC)

Montant en €

Subvention Etat (30% du HT)	4 890 000,00
Subvention CR (25% du HT)	4 075 000,00
Subvention CG (15% du HT)	2 445 000,00
Participation Ville et CAGB	4 890 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 300 000,00</b>

Les taux d'intervention indiqués constituent des hypothèses, à discuter avec les différents financeurs qui ont déjà été contactés. Le projet a été présenté au Directeur Régional des Affaires Culturelles le 29 novembre dernier et doit être adressé au Ministère de la Culture et de la Communication.

Nous avons eu confirmation d'une première intervention de la Région Franche-Comté, à hauteur de 1,5 M€, dans le cadre du Contrat de Projet et avons demandé à valider son intervention complémentaire sur ses lignes traditionnelles.

**A l'unanimité, 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- le programme général du site du port fluvial et particulièrement du futur **CNR** ainsi que sur le planning de l'opération,
- le projet de financement prévisionnel du futur **CNR**,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président pour solliciter les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville de Besançon, voire d'autres partenaires (**ADEME, ...**) et à signer les pièces administratives correspondantes,
- l'inscription des subventions en recettes au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives,
- la révision de l'AP/CP lors du vote du Budget 2007.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le



**27 FEV. 2007**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 4